

Communiqué de presse Conseil communal

Conseil communal Sarah Favre a repris la présidence au 1^{er} juillet 2023

Comme prévu réglementairement, Sarah Favre, PLR, succède à Cédric Dupraz, POP, en tant que présidente de la Ville du Locle au 1^{er} juillet 2023 et ce jusqu'au 30 juin 2024.

La vice-présidence sera assurée pour cette dernière année de la législature 2020-2024 par Michaël Berly, POP.

Sur la photo du Conseil communal 2023/2024, de gauche à droite :

Patrick Martinelli, chancelier / Cédric Dupraz, POP / Philippe Rouault, VERTS / Sarah Favre, PLR, présidente / Michaël Berly, POP, vice-président / Anthony Von Allmen, PLR .

A noter encore qu'aucun changement n'est prévu dans la répartition des dicastères.

Formation du bureau du Conseil général :

- François Chopard / président du Conseil général / PLR
- Joëlle Eymann / 1^{er} vice-présidente / PS
- Gérard Pulfer / 2^{ème} vice-président / PLR
- Suzanne Zaslowski / secrétaire / POP
- Joël Galvani / secrétaire suppléant / VERTS
- William Buirette / questeur / PLR
- Stéphanie Hügli / 2^{ème} questeur / POP

Contact : Sarah Favre, présidente du Conseil communal, tél. 079 589 42 11

Le Locle, le 5 juillet 2023

Pour tous renseignements complémentaires ou pour vous mettre en relation avec les personnes concernées, Bernard Vaucher, chargé de promotion et de communication de la Ville du Locle, est à votre disposition au no de tél. 032 933 84 14.